



# Riviera MultiFinance

## FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES / DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION (DER)

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller doit vous communiquer dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### L'ENTREPRISE

Nom ou Dénomination sociale : Riviera Multifinance

SARL au capital de 20 000 €

Adresse du siège social : Résidence Riviera Palace - 5 Rue de Lérins - 06400 Cannes

Téléphone : 04 93 00 12 84

Fax : 04 89 88 65 21

Adresse Email : [info@riviera-multifinance.com](mailto:info@riviera-multifinance.com)

Site Internet : [www.riviera-multifinance.com](http://www.riviera-multifinance.com)

Numéro SIREN : 481676 625 RCS Cannes - NAF/APE : 7022 Z

Numéro de TVA Intracommunautaire : FR32481676625



## STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

Votre intermédiaire est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 07 004 970 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

**CIF** (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF l'Association Nationale des Conseils Financiers - CIF (ANACOFI - CIF) sous le numéro n°E001615, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf#france.org](http://www.amf#france.org),

**IAS** (Intermédiaire en Assurance) : Intermédiaire en assurance dans la catégorie Courtier en assurances travaillant avec un nombre limité de compagnies (type B), selon l'article L520-1 II 1°, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

**IOBSP** (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) en catégorie de courtier.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Prudential et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Il est par ailleurs démarcheur bancaire et financier pour le compte des établissements suivants : Entrepreneur Venture Gestion, GE Money Bank.

Agent immobilier habilité à effectuer des transactions sur immeubles et fonds de commerce, carte T N°CPI0605 2016 000 009 004 délivrée par la CCI Nice Cote d'Azur (Alpes-Maritimes) - Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

## GARANTIES

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : Zurich Assurance PLC - 112, Avenue de Wagram 75017 Paris

Numéros de police : n°7400026945 pour des montants de :

	CIF	IAS	IOBSP	IMMOBILIER
Responsabilité Civile Professionnelle	1 000 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €
Garantie financière	-	115 000 €	115 000 €	110 000 €

CIF IAS IOBSP IMMOBILIER

Responsabilité Civile Professionnelle 1 000 000 € 2 500 000 € 2 000 000 € 1 000 000 €

Garantie financière - 115 000 € 115 000 € 110 000 €

Votre Intermédiaire s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

## **PARTENAIRES COMPAGNIES, ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES FOURNISSEURS**

Un tableau annexé à ce document d'entrée en première relation vous permet de connaître l'ensemble des producteurs avec lesquels travaille Riviera MultiFinance ainsi que le type d'accord et le mode de rémunération pratiqué avec ces derniers.

## **MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL**

### **Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :**

Les prestations de conseil en investissement financiers et audit patrimonial pourront faire l'objet d'une facturation par honoraires en HT et TTC qui vous sera présentée dans une lettre de mission globale et calculée au tarif horaire ou sous la forme de forfait selon le type de missions confiées.

Par ailleurs, dans le cadre de son statut de cabinet non indépendant, vous êtes informé que Riviera MultiFinance pourra percevoir des rétrocessions de commissions sur l'ensemble des produits financiers ou services d'investissement conseillés par son intermédiaire, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande, une fois connus les supports choisis par le client.

## **INFORMATION SUR LE MODES DE COMMUNICATIONS**

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Les modes de communication utilisés entre le CIF et le client sont :

- le mail
- le téléphone
- le courrier
- visioconférence

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Stéphane CHAMOURET en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du

Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de 10 ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à : [info@riviera-multifinance.com](mailto:info@riviera-multifinance.com)  
Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

**Traitement des réclamations** : (Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13 et 20/11/13)

## MODALITÉS DE SAISIE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Adresse postale du responsable des réclamations de l'entreprise : Stéphane CHAMOURET

RIVIERA MULTIFINANCE - Résidence Riviera Palace – 5 Rue de Lérins – 06400 Cannes

Par téléphone : 04 93 00 12 84

Ou par mail : [info@riviera-multifinance.com](mailto:info@riviera-multifinance.com)

les clients ou prospects qui feraient une réclamation par voie écrite recevront un courrier :

Traitement des réclamations :

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières, dûment justifiées.

Jusqu'à ce que le client soit satisfait, la réclamation est considérée comme « ouverte » donnant lieu à une action de type « relance » ou « copie du dernier courrier » envoyé au client, ou une proposition de rendez-vous est formulée par voie postale.

Si des aménagements dans les procédures ou la communication permettaient d'éviter qu'une même réclamation soit formulée, ceux-ci seront mis en place instantanément.

Dans tous les cas, en cas d'insatisfaction subsistante du client, une invitation à contacter un médiateur sera proposée pour solliciter sa participation dans le règlement de la réclamation. Vous trouverez ci-dessous leurs coordonnées.

## SAISIR UN MÉDIATEUR

En cas de non résolution de la réclamation au sein du cabinet, celle-ci pourra être présentée selon les cas:

### **Médiateur compétent litiges avec une entreprise :**

Adresse du Médiateur de l'association professionnelle : Médiateur de ANACOFI-CIF - 92 rue d'Amsterdam 75009 PARIS

### **Médiateur compétent litiges avec un consommateur :**

Pour les activités de CIF : Mme COHEN-BRANCHE Marielle - Médiateur de l'AMF – Autorité des marchés financiers 17, place de la Bourse - 75 082 Paris cedex 02 (Site Internet : <https://www.amf#france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de#mediation> ) en cas de litige avec un consommateur sur les activités relevant du statut CIF.

Auprès de l'ACPR, La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09,  
Site internet: <http://www.mediation-assurance.org/saisir+le+mediateur> en cas de litige avec un consommateur sur les activités relevant de l'IAS;

Auprès de la Médiation de la consommation - ANM Conso - 62 rue Tiquetonne - 75002 PARIS (Site Internet IMMOBILIER : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php> ) pour les activités d'IOBSP et activités Immobilières.

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

### **Autorités de tutelle**

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS

92459

75436 Paris cedex 09.

Le client Nom : Prénom : Fait à : Date : Signature :	Le conseiller Nom : Prénom : Fait à : Date : Signature :
---	---

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client.